



Bourse d'Études 'Justice et Paix' pour le Diplôme universitaire (DU) 'Intervention civile de Paix' de l'Institut catholique de Paris.

La Commission Justice et Paix France a voté l'attribution de bourses d'études pour des candidats et candidates au Diplôme universitaire 'Intervention civile de paix' (Rentrée septembre 2019).

Les bourses peuvent couvrir jusqu'à 70% des frais d'inscription (qui s'élèvent à 1400 euros / 1000 euros pour les étudiants en cursus à l'Institut catholique de Paris en 2019-2020). Dans certains cas, elles peuvent également couvrir une partie des frais de transport.

En contrepartie de l'obtention d'une bourse, l'étudiant/l'étudiante s'engage à écrire un court rapport sur son expérience pour la Commission Justice et Paix pour fin janvier 2020. Il/Elle pourra également être amené-e à témoigner oralement sur la formation.

Dossier de candidature pour une bourse 'Justice et Paix'

- ✓ CV à jour (incluant votre adresse postale, votre adresse mail, et votre numéro de téléphone).
- ✓ Lettre de motivation expliquant l'importance de cette formation pour votre développement personnel et professionnel ainsi que les contraintes financières qui vous amènent à demander ce soutien.

Note : Merci de préciser si vous prévoyez de **suivre cette formation en parallèle d'une autre, à l'Institut catholique de Paris ou ailleurs** – et, si oui, merci de préciser laquelle.

Merci également de préciser si vous aurez besoin **d'un visa**.

- ✓ Copie des pièces justificatives expliquant votre situation financière (avis d'imposition ou de non-imposition ; attestation de bourse de l'éducation nationale ; tout autre document que vous jugez pertinent pour décrire votre situation financière)
- ✓ Copie de votre pièce d'identité (passeport, carte d'identité) et, le cas échéant, copie de votre titre de séjour.

Les documents sont à envoyer au plus tard le **15 mai 2019** par mail à c.dubernet@icp.fr avec comme intitulé de message : « PRENOM-NOM-DEMANDE DE BOURSE J&P »

Une réponse vous sera donnée par mail au plus tard le 15 juin 2019. Les étudiants et étudiantes ayant obtenu une bourse auront jusqu'au 1^{er} juillet 2019 pour s'inscrire. En l'absence d'inscription avant le 1^{er} juillet 2019, ils/elles perdent le bénéfice de la bourse d'étude qui sera alors attribuée à d'autres candidat.e.s. La date butoir pour une inscription normale à la formation est le 15 juillet 2019. Néanmoins, le nombre de places pour le diplôme universitaire 'Intervention civile de paix' étant limité, la formation peut être complète, et donc fermée, avant le 15 juillet 2019.